



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°72 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	/
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mr DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Mr PEYRARD Nicolas
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Mr LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 32 - pouvoirs : 4

Pouvoirs : Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –
Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés : Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques, Mme LEFEUVRE Marion

Délégués suppléants assistant au conseil : Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel,
CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

OBJET : Aide exceptionnelle Saint-Genès Champespe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes MASSIF DU SANCY ;

CONSIDERANT le Conseil communautaire du 3 Octobre 2019 réuni à SAINT-VICTOR LA RIVIERE ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la commune de SAINT-GENES CHAMPESPE a souffert de pénurie d'eau au cours de l'Eté 2019 et que des frais importants ont été engagés pour apporter de l'eau potable aux habitants. Lors du Conseil communautaire du 3 Octobre 2019, les Elus avaient validé une enveloppe exceptionnelle de 6 000 € pour permettre à la commune de faire face à une partie des frais.

Envoyé en préfecture le 10/08/2020

Reçu en préfecture le 10/08/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20200729-72_2020-CC

Monsieur le Président précise qu'aucune délibération n'ayant été prise après le Conseil communautaire, il n'a pas été possible de verser l'aide à la commune. C'est pourquoi le point a été remis à l'ordre du jour et représenté devant les Elus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ CONFIRME la décision prise lors du Conseil communautaire du 3 Octobre 2019 d'attribuer une aide exceptionnelle de 6 000 € à la commune de SAINT-GENES CHAMPESPE pour faire face aux lourds frais engagés suite à la pénurie d'eau ;
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2020 ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

